

COMMUNE DE VALROMEY-SUR-SÉRAN

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 OCTOBRE 2021

Nombre de membres : 19

En exercice : 19

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit du mois d'octobre à 18 heures 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Pauline GODET, Maire, dans la salle de Belmont.

Présents : N. BIDET, A. BOLON, D. BONJEAN, A. BUGNET, V. CHATRON, A. CORBEL, V. COURTINE, F. COUTURIER, J. FOURNEL, J. FRANÇON-FOESSEL, F. GARIN, P. GODET, G. GONGUET, M. LEJEUNE, JF. MARTINE, Z. NITKOWSKI, S. OLIVER (arrivée à 18h55), H. REYNAUD.

Représentés : MF. MARTINOD (pouvoir G. GONGUET).

Secrétaire de séance : V. CHATRON.

Date de la convocation : 12 octobre 2021

- Approbation du compte-rendu de la séance du 13 septembre 2021.

Le compte-rendu de la précédente séance est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée des devis et conventions signés dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée au titre de l'article L.2122-22 du CGCT. (Voir état ci-joint).

- Délibérations :

- Délégation de signature à un élu en vertu de l'article L4122-7 du code de l'urbanisme

L'art L422-7 du code de l'urbanisme, créée par Ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 précise que si le maire ou le président d'une intercommunalité est intéressé par un projet de demande de permis ou de déclaration préalable, le Conseil municipal ou l'organe délibérant désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. Aussi le mari de Madame le Maire ayant déposé un dossier d'urbanisme en sa qualité d'architecte, il convient de délibérer pour désigner au sein du conseil municipal un membre afin de signer cet acte d'autorisation.

Par 17 voix pour (Madame le Maire ayant quitté la salle n'a pas pris part au vote) l'assemblée désigne A. BOLON, maire délégué de la Commune de Vieu.

- Participation exceptionnelle à des frais de cantine, école de Champagne-en-Valromey

Le 1^{er} et le 2 mars, un élève a été testé positif à la COVID19, comme le prévoit le protocole, des élèves ont dû rester chez eux. Les repas à la cantine n'ayant pu être annulés, il a été proposé qu'ils soient pris en charge par la commune de Champagne-en-Valromey et Valromey-sur-Séran. Le montant restant à recouvrer pour la commune s'élève à 158.40€, équivalent à 33 repas. A l'unanimité des membres présents (17) et représentés (1), l'assemblée accepte de régler cette somme à la commune de Champagne-en-Valromey.

- Demande de subvention école de musique Val'Muse, projet scolaire

L'association Val Muse a déposé dans le cadre du PEL (Plan Educatif Local) une fiche action destinée aux enfants de primaire du Valromey, intitulée « Ateliers découverte et pratique d'instrument de musique » destinée à l'ensemble des écoles du Valromey. Le budget prévisionnel de ce projet s'élève à 9900€ dont une subvention de 4400€ du SIVOM et 2000€ des communes. L'assemblée, par 15 voix pour et 3 contre, accepte le principe de verser une subvention et précise qu'elle sera ajustée en fonction du montage financier définitif. Un montant de 500€ est avancé.

Arrivée de S. OLIVER

- Demande de subvention chorale « Chantelouve », concert de Noël

Madame le Maire indique avoir été sollicitée par le Président de la Chorale « Chantelouve », B. MEYRAND car il propose d'organiser un concert le 12 décembre 2021 en l'église de Belmont. Pour assurer la tenue de ce concert, l'association souhaiterait obtenir une aide financière de la part de la commune de 300€. Compte tenu du fait que ce bel

évènement sera encadré par le marché de Noël prévu le même jour également à Belmont, l'assemblée, par 14 voix pour, 4 absentions et 1 voix contre, accepte d'attribuer une subvention d'un montant de 300€ à l'association.

- Signature d'un avenant avec la Communauté de Communes pour le prévisionnel des versements au service instruction des sols, année 2021

Madame le Maire explique que dans le cadre de la mutualisation de l'instruction du droit des sols, il est nécessaire de signer chaque année un avenant à la convention de fonctionnement entre les communes adhérentes et le service mutualisé. Cet avenant a pour objectif de fixer les montants des charges de gestion courante et du nombre de dossiers de l'année N-1. Les tarifs en vigueur en 2020 ont été maintenus, à l'exception de celui des certificats d'urbanisme informatifs (CUa) dont le tarif pour 2021 est proposé à 35€ par acte au lieu de 45€ en 2020. Un échange a lieu durant lequel il est évoqué le coût sensiblement élevé pour les CU informatifs, documents majoritairement demandés par les notaires et relativement simples à instruire. Avec l'étude de l'élaboration d'un PLU communal, le nombre de dossiers d'urbanisme a explosé ce qui va impacter de façon significative les prévisions de dépenses liées à ce poste. A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée accepte la signature de cet avenant.

- Devis pour restauration et conservation d'archives et demandes de subventions DRAC et Département.

Comme suite à la mission d'archivages effectuée par le centre de gestion de l'AIN et le contrôle effectué par les archives départementales, il s'avère que l'état de conservation dans lequel se trouvent 14 documents nécessite une restauration. Les estimations reçues en mairie de l'Atelier de restauration du patrimoine s'élèvent à 3958€. Madame le Maire explique que ces travaux de rénovation peuvent faire l'objet de subventions : à hauteur de 45% de la part du Conseil Départemental et 35% de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) ; soit un reste à charge pour la commune de 20%, soit un montant de 791.60€. A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée valide ces devis et autorise Madame le Maire à demander les subventions proposées.

- Informations

- Festivités de fin d'année : G. GONGUET, présidente de la commission sociale informe la tenue des festivités en cette fin d'année : 5 novembre célébration Halloween – 11 décembre spectacle de Noël. Cette année, chaque commune déléguée pourra organiser le traditionnel repas des Aînés, avec passe sanitaire et sur inscription : 4 décembre à Belmont ; 9 décembre à Lompnieu ; 5 décembre à Sutrieu et le 8 décembre à Vieu.

- Recrutement d'un agent technique : JF. MARTINE informe que parmi les candidatures reçues pour le remplacement de l'agent en disponibilité, 4 ont été sélectionnées par les élus en charge du personnel technique. 2 candidats ont été reçus et c'est la candidature de M. LEYMANN qui a été retenue. Il débutera le 1^{er} novembre à temps complet pour un contrat de 3 mois.

- Informations intercommunales

- Rapport d'activités de la CCBS : Le rapport transmis à l'ensemble des élus ne suscite aucun commentaire. P. GODET informe qu'une nouvelle directrice générale des services prendra son poste au 2 novembre. Une réunion regroupant tous les élus municipaux a eu lieu à Culoz le 14 octobre où tous les points concernant le fonctionnement de la CCBS ont pu être évoqués.

- Questions diverses

J. FRANÇON-FOESSEL questionne au sujet du marquage au sol pour l'arrêt de bus à Sutrieu et demande quand le trou réalisé sur le chemin de Mazières par la société SODEVAL sera comblé. JF. MARTINE explique que les marquages auront lieu en même temps que ceux du positionnement des abris-bus récemment commandés. J. FOURNEL répond que le trou sera rebouché une fois le raccordement effectué.

V.COURTINE demande l'installation d'une poubelle dans le parc à Don ; compte tenu de la proximité des containers de tri sélectif, cette installation n'est pas jugée opportune.

F. GARIN tire le bilan de l'exposition d'Arts. 432 visiteurs se sont déplacés pour l'évènement. Un grand merci est formulé envers tous les participants et bénévoles qui, grâce à leur présence ont permis la réussite de cette manifestation. Elle explique que le Club de Photo du Valromey a organisé un atelier le dimanche, sans demander une contrepartie à la commune. L'assemblée accepte d'accorder à l'association une subvention de 100€ pour son geste.

Elle relate également les échanges qu'elle a eus avec des personnes concernées par le changement de nom de rues. La commune a en effet été contrainte de procéder au changement de noms d'un certain nombre de rues qu'il s'est avéré nécessaire de compléter. Il s'agit de la rue de la Cascade (Massignieu) qui devient rue du Séran et la ruelle du Centre (Belmont) qui devient Impasse de la Chenevière. La commune va informer officiellement les habitants concernés par

ces modifications et délivrera une attestation de modification d'adressage aux artisans et / ou professionnels afin qu'ils puissent régulariser leur situation sans frais à leurs charges.

H. REYNAUD rappelle l'importance et la nécessité de l'élagage des chemins ; il souhaite également qu'une nouvelle réflexion avec l'Agence des Routes soit engagée pour une harmonisation de la signalétique sur la commune. A. CORBEL précise qu'une étude avait été initiée en 2014 sur la commune déléguée de Belmont-Luthézieu ; elle va être relancée par la commission travaux et étendue sur toute la commune nouvelle.

Il est proposé, à la demande de H. REYNAUD, que la commission travaux se rende sur place pour étudier une solution concernant les débords du canal de Rajan.

D.BONJEAN attire l'attention sur l'état des panneaux « Col de la Rochette » et « Col de la Lèbe » affligés du blason du Valromey. Leur couleur pastel est délavée et il pense qu'il serait judicieux de les restaurer pour les remettre en valeur.

A. BOLON informe que les travaux de rénovation de la Maison de Pays avancent selon le calendrier établi ; il indique également que les panneaux solaires défectueux installés sur le toit de l'école de Champagne seront remplacés afin de profiter de bonnes conditions de rachat comme le contrat initial le stipulait. Il informe des réunions en cours sur le transfert de compétences eau et assainissement et invite tous les élus et habitants à participer à la conférence organisée par la CCBS et « Eau bien commun » le 19 novembre 2021 à l'Intégrale de Belley.

J. FOURNEL et D. BONJEAN souhaiteraient que la commune intervienne pour procéder à l'enlèvement d'épaves de véhicules stockés sur des terrains privés pour des raisons environnementales et paysagères. Une recherche est en cours pour connaître la possibilité d'intervention des communes dans ce domaine, sachant qu'il reste important de sensibiliser les habitants avant la mise en place d'une procédure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.
Prochaine réunion le lundi 6 décembre à 18h.

Le Maire
Pauline GODET

